

Déclaration d'autorité parentale
Enfant mineur (moins de 18 ans) non accompagné de ses parents

Cette déclaration doit être remplie en caractères d'imprimerie et signée par les parents ou la personne titulaire de l'autorité parentale à l'étranger.

Nous, soussignés, _____ et _____
Nom et prénom du père Nom et prénom de la mère

ou
Je, soussigné(e) _____
Nom de la personne titulaire de l'autorité parentale à l'étranger (s'il y a lieu)

Domicilié(s) au _____
N° Rue App.

Ville Pays Code postal

Délégué(ons) la garde, la surveillance et l'éducation de :

_____ Date de naissance
Nom et prénom de l'enfant mineur

à _____ Date de naissance
Nom et prénom du tuteur ou de la tutrice

domicilié(e) au _____
N° Rue App.

Ville Code postal

qui a le statut de : résident permanent citoyen canadien autre : _____
(Précisez)

Cette déclaration d'autorité parentale est valable jusqu'à la date d'échéance du Certificat d'acceptation du Québec (CAQ) pour études de cet enfant ou jusqu'à la majorité de ce dernier, s'il atteint l'âge de 18 ans avant l'échéance du CAQ.

Signé à _____ le _____
Ville Pays Année / Mois/ Jour

Signature du père et _____
Signature de la mère

ou _____
Signature de la personne titulaire de l'autorité parentale

Toute nouvelle demande de CAQ pour études concernant cet enfant devra être accompagnée d'une nouvelle déclaration d'autorité parentale tant que l'enfant sera mineur.